

Commission pour la nouvelle télévision publique

Le Président

Paris, le 30 juin 2008

Cher Monsieur,

Vous aviez bien voulu me faire part de vos observations dans le cadre des travaux de la Commission pour la nouvelle télévision publique, installée par le Président de la République le 19 février dernier, et que j'ai l'honneur de présider.

Je tenais à vous remercier pour votre démarche et à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

Je souhaitais vous indiquer que la Commission a, comme vous le savez peut-être, récemment annoncé les pistes qu'elle préconise pour financer non seulement la compensation de la suppression de la publicité, mais aussi le développement de France Télévisions. Elles s'appuient principalement sur une taxe d'un montant très modeste sur le chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication et des fournisseurs d'accès à Internet. Les nouveaux acteurs du secteur audiovisuel doivent à nos yeux contribuer à son financement puisqu'ils en bénéficient pour leur développement.

J'ajoute que, compte tenu de l'importance de leur chiffre d'affaires et du taux très faible que nous proposons (moins de 1%), cette taxe ne devrait pas être répercutée sur les abonnements et donc ne pas peser sur le pouvoir d'achat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement


Jean-François COPÉ

Monsieur Benjamin LAFFONT
laffont.benjamin@gmail.com